



Compte rendu séance du 11 avril 2024

Séance du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LAPARLIERE Alain, maire.

Convocation du 05 avril 2024

Présents : Mr LAPARLIERE Alain, Mme FRUCHARD Marylène, Mme CAUSSE Jacqueline Mr TABUTEAU Michel, Mr SARNAC Jérôme, Mme BLONDEAU Gabrielle, Mr BOUTIN Yannick, Mr FRATY Frédéric, Mme PRIAT Vanessa, Mme SAINT-MARTIN Delphine, Mme ZAIDI Houria.

Absents : Mme DROUILLARD Peggy, (excusée), Mr LABAYE Anthony (excusé)

Procuration : Procuration de Mme DROUILLARD Peggy à Mr TABUTEAU Michel

Secrétaire de séance : Mme SAINT-MARTIN Delphine qui a accepté cette fonction.

Ouverture de séance : (20h35)

Approbation du compte-rendu de la séance du 21 Mars 2024 par le Conseil Municipal.

1. Vote des taux de la fiscalité directe locale 2024

Le Conseil Municipal décide de maintenir les taux de la fiscalité directe locale de 2023 pour 2024 et approuve à l'unanimité des présents.

2. Vote du budget 2024 avec fongibilité des crédits

Après présentation du budget 2024 équilibré en section de fonctionnement comme en section d'investissement, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget 2024 avec une fongibilité de crédit à 7,5% des dépenses réelles des sections ; à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

3. Création d'emploi permanent au 1/08/2024 pour la restauration scolaire

Mr le Maire propose de créer un emploi permanent à la restauration scolaire suite au départ de la titulaire qu'il convient de remplacer. Le poste est actuellement pourvu par une remplaçante qui prendra le poste. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents.

4. Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents la modification du tableau des effectifs.

5. Aménagement foncier, cession de petites parcelles

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre d'un aménagement foncier, et conformément aux articles L121-24 et R121-33 à 35 du Code Rural, des biens peuvent faire l'objet d'une cession entre propriétaires du périmètre d'AFAF sous des conditions de surface (<1ha50) et de prix (<1500€).

Dans le cadre de l'aménagement foncier de la Commune, cette opportunité a été saisie par certains propriétaires, et validée par la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier dans ses séances du 7 et 14 mars 2022.

Ces cessions de petites parcelles ont été publiées au Service de la Publicité Foncière le 2 août 2023 lors du dépôt du PV au SPF de Saintes clôturant l'AFAF.

Le prix des cessions est assimilé à une soulte qui est versée et recouvrée par la Commune conformément à l'article L123-4 du Code Rural et de la Pêche Maritime

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents.

6. Projet de parc photovoltaïque

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un projet de centrale photovoltaïque au sol, au lieu-dit « landes de Pierre Folle ».

Monsieur le Maire indique que ce projet sur la commune de BÉDENAC est porté par la société SEOLIS PROD pour une zone d'étude de 57 ha. Que ce projet est implanté sur des terres pauvres et présente une situation géographique ne manifestant que peu d'intérêt.

La société demande un avis préalable de faisabilité avant de lancer l'opération auprès de la municipalité. Le Conseil Municipal n'émet pas d'objection sur ce projet.

7. Demande de subvention auprès du département pour la construction d'un atelier municipal.

Mr le Maire souhaite faire une demande de subvention auprès du département pour la construction d'un atelier municipal.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents.

8. Questions diverses

Mme Priat demande comment évolue le développement de la fibre optique sur la commune.

Mr le Maire explique qu'il y a eu un incident technique causé par une société externe qui a dégradé les réseaux installés par CMTHD. Le projet a pris au minimum deux mois de retard.

Mr le Maire explique que l'acquisition du Site de la cantinière par la CDCHS a pris du retard.

Mr Tabuteau signale l'affaissement des accotements de la RD145 Bédenac-Bussac.

Mr le Maire explique que le sujet a été abordé avec les services de l'État depuis plus d'un an et que faute de budget, les délais de réfection de la voirie sont allongés. Les travaux ne sont pas encore programmés, il faudra peut-être s'attendre à un colmatage provisoire de la chaussée.

Mr le Maire annonce le départ du boulanger actuel avec la fermeture de la boulangerie au 15 juin 2024, par l'envoi du courrier de fin de bail. La Mairie réfléchit à une solution pérenne pour palier à l'insuffisance des entrepreneurs privés. Il s'agit de maintenir ce service à la population sur le territoire de la commune, qui présente un intérêt public local.

Mr le Maire présente le tableau des permanences des élus pour les élections européennes.

Mme Priat annonce sa démission à compter du 1er septembre 2024 suite à son déménagement et le départ du département.

Mme Zaïdi Houria demande s'il est possible de réhabiliter la carrière de Chierzac.

Mr le Maire explique que le dossier est en charge de la Société Imerys à CLERAC avec une réhabilitation du site consécutive à son exploitation.

Clôture de séance : (22h10)

Affiché le 17 avril 2024

Alain LAPARLIÈRE

Maire de Bédenac

